



# VILLE D'ETAMPES

## DECISION DU MAIRE N° VI-DEC-2023-105

Accusé de réception en préfecture  
091-219102233-20230627-VI-DEC-2023-105-AI  
Date de télétransmission : 30/06/2023  
Date de réception préfecture : 30/06/2023

**OBJET : Signature d'une convention pour la mise à disposition d'un poste de secours pour le 14 juillet 2023**

Le Maire de la Ville d'Etampes,

**VU** l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales qui donne au Conseil municipal la possibilité de déléguer au Maire, pour la durée de son mandat, certaines attributions,

**VU** l'article L 2122-23 qui en précise les conditions d'exécution,

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 15 juillet 2020 aux termes de laquelle le Conseil municipal a délégué à Monsieur le Maire les pouvoirs lui permettant de régler toutes les affaires énumérées à l'article L.2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**CONSIDERANT** qu'il est nécessaire de signer une convention pour la mise à disposition d'un poste de secours à l'occasion du feu d'artifice du 14 juillet ainsi que du bal populaire sur l'île de Loisirs à Etampes,

**CONSIDERANT** la proposition de l'Association de Sauvetage Secourisme Sud Etampois,

### DECIDE

**ARTICLE n°1** : de signer une convention pour la mise à disposition d'un poste de secours avec l'Association de Sauvetage Secourisme Sud Etampois située place Charles de Gaulle – 91790 BOISSY SOUS ST YON, le vendredi 14 juillet 2023 sur l'île de Loisirs à Etampes.

**ARTICLE n°2**: La dépense correspondante à cette prestation s'élève à quatre cent soixante-quinze euros (475 € TTC).

**ARTICLE n°3** : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Versailles, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification aux personnes intéressées, de sa publication et de sa transmission en préfecture.

**ARTICLE n°4** : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à M. le Sous-Préfet d'Étampes, publiée au registre des actes administratifs et dont ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Préfet de l'Essonne,
- Monsieur le Comptable public responsable de la Trésorerie d'Étampes collectivités,
- L'association de Sauvetage Secourisme Sud Etampois.

Fait à Etampes, le 27 JUIN 2023

Franck MARLIN  
Maire d'Etampes

Certifié exécutoire, compte tenu de la publication 30 JUIN 2023